

DÉFINITION DE L'ÉGLISE.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le dernier numéro du *Bulletin*, nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles sur l'Eglise. Nous emprunterons la plupart de ces articles à l'ouvrage du P. A. Maurel, intitulé : *L'Eglise et le Souverain Pontife*. Nous ferons en sorte que chaque sujet traité soit comme un développement de la doctrine contenue dans le *Manuel du citoyen catholique*.

En abordant ce sujet, la première question que nous devons nous poser est celle-ci : Qu'est-ce que l'Eglise ?

Pour la définir, il est nécessaire de rappeler par qui et comment l'Eglise a été fondée, et sous quelle forme elle a été constituée.

L'Eglise a été fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et voici comment. Après quatre mille ans d'attente, le Fils de Dieu vint au monde. A l'âge de trente ans, paraissant au grand jour, il exerce publiquement le ministère de la parole, lève tous les voiles des prophéties, et fait retentir la Galilée et la Judée de vérités inouïes jusqu'alors. Des flots de grâce et de lumière coulent de ses lèvres ; il opère à son gré et sans le moindre effort, les plus frappants miracles ; et le peuple qui n'avait jamais rien vu ni entendu de semblable, est dans le ravissement.

Bientôt, par le divin empire qu'il exerce sur les cœurs, Jésus-Christ s'attache un certain nombre de disciples, parmi lesquels il choisit douze Apôtres.

Il meurt sur la croix, sort glorieux du tombeau le troisième jour après sa mort, se montre à ses disciples, et, durant quarante jours, dans de fréquentes apparitions, s'entretient avec eux, les instruisant de de tout ce qui a rapport au royaume de Dieu, à la religion, à son Eglise.